

**DENTISTES**  
**URS HOULE & LAFOREST**  
 CHIRURGIENS DENTISTES  
 Extraction des dents et nerfs dentaires absolument sans douleur.  
 St-Joseph, Québec.

**RE A BONNE CONDITION** quatre arrières d'un an et plus, de quatre à cinq prêts pour le service, issus de bonnes dont plusieurs ont eu le premier prix. Le grand père est inscrit au livre d'origines. Prix de \$50. à \$50.00 pour l'année. Aussi un char de piquets de déterfendu. S'adresser à J. S. Caron, 266 P. Q.

**RE PUR SANG.**—Troupeau accredité; six de 1 1/2 ans ainsi que mâles et génisses provenant de vaches laitières supérieures. Plusieurs concurrents au Livre d'Origines. Arthur Pettigrew, Isle Verte, C. 6, P. Q.

**RE-YORKSHIRE.**—Troupeau prêt pour vaches de bonne lignée, troupeaux accredités, nés mars et avril de vieux parents. Informations: S'adresser à Thadée Gagnon des Aulnaies, C. 1, St-Jacques, P. Q.

**RE DOMESTIQUES A VENDRE.**—Méthode d'améliorer votre troupeau par le reproducteur? Consultez-nous! Ferme de 50 ans. 70 sujets Ayraire enregistrés et sélectionnés provenant de taureaux tels que Sir Andrew imp. Alta Crest Blackstone on Luckwear imp., etc. Vaches mâles de 43 vaches à de très bas prix d'un fils. Excelsior imp. Yorkshire améliorées Rhode Island et Chanteclair, Lapins Flandres et pigeons de toutes races expositions de l'Assomption, Trois-Monts, etc. S'adresser à L.-G. Beauchamp, l'Assomption, L'Assomption, P. Q.

**RENS-TAMWORTH ET BERKSHIRE.**—Canadien de choix et enregistré et tout les âges, mâles et femelles. Quelques descendants de parents au Livre d'Origines et Berkshire, nés en février, mars et avril. S'adresser à Ernest Sylvain St-Hyacinthe, 21B P. Q.

**RE WHITE.**—Une belle portée de porcs de 12 mars, de sujets ayant remporté le premier prix à l'exposition de 1925. S'adresser à Ernest Sylvain St-Hyacinthe, Québec, P. Q.

**RENS CHESTER BLANCS.** nés le 28 mars, qui naîtront le 5 et le 15 de mars, six semaines. Sujets de première classe. Aussi étalon Percheron âgé de 2 ans. Prix à Trois-Rivières et Québec. Informations et prix, s'adresser à F.X. Labbé, R.R. No 2 P. Q.

**RENS, une portée de porcs** provenant d'un mâle, très beaux sujets; mâles de six semaines, femelles \$10.00. S'adresser à Asselin, St-Charles, C. 6 Bellechasse, P. Q.

**RENS YORKSHIRE,** nés de vieilles vaches, très bons sujets \$10.00, mâles et femelles. Sujets qui achèteront seront comme d'habitude satisfaites. Aussi Holsteins d'un an \$50.00 chacun, aussi \$60.00, tous en bonnes conditions. Service, troupeau accredité. Thomas St-Ludger, C. 6 Frontenac, P. Q.

**RENS YORKSHIRE** enregistrés à vendre types à bon. Prix modérés. Une licence. Chas. Trottier, Gentilly, C. 6 P. Q.

**RENS ENREGISTRES.**—Plusieurs vaches de deux génisses d'un an, un bouc, de tout subit les épreuves à la tuberculose. Vaches mâles et génisses du troupeau de choix ayant beaucoup de succès. S'adresser à Ladger Ellison, St-Célestine, P. Q.

**RENS NOIR ENREGISTRE.**—Certifié recommandé. S'adresser pour autres renseignements à L. Desjardins, 1780, Ontario, Est, P. Q.

**RENS YORKSHIRES** de lignées exceptionnelles nés en février et mars. Prix \$1.00 par semaine supplémentaires. Ang. Pelletier, Roberval, P. Q.

**RENS** nés le 15 mars, issus de vieux parents à six semaines. Aussi jeune taureau qui aura un an printemps, de très belle bonne forme. Jos. Desmarais, Flodden, P. Q.

**RENTS DEMANDES**

Matras en cuivre à vendre à sacrifier immédiatement. Cause de maladie. Échantillon sera envoyé sur réclamation. Profiter de l'occasion, ils seront vite épuisés. Madame Béatrice Gendron, 18, Appartement 6, Québec.

**RENTS DEMANDÉES**

Je cherche à engager avec certificat d'hygiène un ouvrier de lait et avec permis de froddresser à LOUIS-PHILIPPE PARE, 18, C. 6 Beauce, P. Q.

Je cherche un FROMAGER diplômé et certifié pour la fabrication de fromage. S'adresser à Roméo Brousseau St-Léon de Stanbrochester P. Q.

(Suite à la page 320)

**LA LOI POUR TOUS**  
 Consultations légales, par Letarte & Rioux, avocats du Barreau de Québec.

**AVIS IMPORTANT.**—Nos correspondants, que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal. 1o Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultations; c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné; 2o Les questions doivent être adressées directement au Bulletin; 3o Nos avocats consultants ne sont tenus de répondre qu'aux questions ordinaires, usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et les avocats; 4o Si le correspondant désire une réponse immédiate, par lettre, nos avocats consultants peuvent exiger des honoraires.

**PENSION ET DOMMAGES.**—(Réponse à M. A. C.)—Q. Un individu, parent éloigné de la famille, vit à la maison, nous demandant de bien vouloir l'abriter pendant quelque temps. Il fut \$50.00 par sa pension. Lorsqu'il partit, après une scène d'ivresse, il se rendit chez un avocat pour nous réclamer l'argent qu'il nous avait donné pour sa pension, nous prétendant qu'il nous l'avait prêté. Nous lui avons rendu son argent. Fournissons-nous maintenant lui réclamer sa pension et les dommages pour la scène qu'il a faite chez nous, et dans la même circonstance, le mot de "volonté" qu'il nous a adressé?

R. Il n'y a pas de doute que notre correspondant a eu tort en remettant la somme qu'il avait reçue pour pension. Maintenant, à moins qu'il ne soit en mesure d'établir que la personne en question a réellement consenti de payer une pension, ce qu'il n'a pas fait, il sera plutôt difficile de réclamer. A un autre point de vue, si une accusation de vol a été portée, en public et devant des étrangers, notre correspondant aura le droit de prendre une action en dommages, mais dans ce dernier cas, il devra être modéré dans sa réclamation.

**PREUVE D'UN COMPTE.**—(Réponse à J. A. H.)—Q. J'ai vendu un porc à un journalier qui me doit encore une balance de quelques piastres; il s'engage de me payer cette somme et semble ne pas vouloir reconnaître sa dette. Est-ce que je ne puis me rendre avec deux témoins chez lui pour lui faire avouer sa dette afin de prendre ensuite une saisie sur ses gages?

R. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire pour notre correspondant de se rendre chez son débiteur dans le but de prouver qu'il lui est due une balance sur un prix de vente. C'est à l'acheteur de prouver qu'il a payé le prix de vente, ce qu'il ne pourra faire s'il ne possède pas de reçus pour l'achat, ou s'il ne possède pas de témoins capables de jurer qu'il a acquitté sa dette. Il faudra cependant réclamer la balance du prix de vente, avant de prendre une action contre le débiteur de notre correspondant.

**LICENCE DE COLPORTEURS.**—(Réponse à I. H.)—Q. Un conseil municipal a-t-il le droit d'imposer une licence à un colporteur qui prend des ordres dans sa municipalité, et livre les effets vendus les jours suivants?

R. Le gouvernement provincial peut-il exiger une licence à celui qui prend les commandes et livre ensuite comme dans le premier cas?

R. Nous sommes d'avis que la loi concernant les colporteurs s'applique à ce genre d'individus qui, évidemment, ne livrent pas le jour de la vente, afin d'échapper à la loi. Il faut prendre dans une loi, non pas seulement les termes rigoureux, mais aussi le sens que lui ont donné les législateurs. Il est vrai que l'article 702 du code municipal défend aux corporations municipales d'imposer une taxe aux colporteurs, mais cela ne s'applique pas aux commandes et listes de prix; mais ces gens se sont certainement pas de la classe des personnes que l'on appelle "colporteur", et tombent dans notre opinion, dans la catégorie des colporteurs. Conséquemment, une corporation municipale nous semble autorisée à leur imposer une taxe, ainsi que le gouvernement provincial, s'il y a lieu.

**ROLE D'ÉVALUATION.**—(Réponse à A. M.)—Q. Un conseil municipal a fait son rôle d'évaluation en 1925, et en 1925, il a fait faire le même rôle pour régulariser le précédent. Ce conseil est-il obligé de procéder encore cette année à la confection d'un nouveau rôle?

R. Un conseil municipal n'est pas obligé de dresser le rôle d'évaluation, plus souvent qu'à tous les trois ans, au mois de juin ou de juillet. Ce rôle d'évaluation reste en force pendant les trois années qui suivent sa confection. Cependant en vertu de l'article 653 du Code municipal, lorsque le rôle d'évaluation a été cassé, le conseil peut, comme dans le présent cas, ordonner la confection d'un nouveau rôle, avant l'expiration des trois années prescrites par l'article 650. Dans ce cas, dit le même paragraphe de l'article 653, le rôle d'évaluation doit être soumis au conseil de comté, et reste en vigueur jusqu'au mois de juillet de l'année dans laquelle, régulièrement le rôle d'évaluation devait être fait.

Nous sommes donc d'avis, en vertu du dit article qu'au mois de juillet 1926, il devrait être

**ESSEYEZ**



**MURINE**  
 POUR LES YEUX

**IRRITÉES PAR LE Soleil, le Vent, la Poussière et la Cendre**  
 Ayez constamment les yeux propres et en santé, en employant MURINE.  
 Les animaux souffrent des yeux comme l'être humain, on ploie MURINE aussi pour les Chevaux, Vaches, Porcs, Chiens, et autres Animaux.  
 Recommandé et vendu par les pharmaciens et les opticiens. Écrivez pour avoir notre brochure sur les soins à donner aux yeux.  
**MURINE EYE REMEDY Co**  
 9 East Ohio St. Chicago, U. S. A.

procédé à la confection d'un nouveau rôle, si l'on considère que celui de 1925 n'a été fait que pour donner force de loi au précédent.

**CHAUDIERE A VAPEUR.**—(Réponse à N. C.)—Q. J'ai acheté une chaudière à vapeur qui devait être de 15 forces; elle me paraît pas avoir les dimensions voulues pour développer autant. Quelles sont les dimensions que doivent avoir des chaudières de 12, 15 et 20 forces? Advenant que les chaudières n'auraient pas la capacité voulue, puis-je m'en faire livrer une autre aux frais du vendeur?

R. Il n'y a pas de doute que si votre chaudière à vapeur ne développe pas les 15 forces que vous avez sans doute mentionner dans votre contrat, vous avez le droit de la retourner au vendeur, à ses frais, et de vous en faire réexpédier une autre, sans autres dépenses pour vous. Pour connaître si les dimensions de la chaudière ont quelque chose à faire avec la force qu'elle développe; il vaudrait mieux la montrer à un expert, ou consulter un "boiler maker" ou un ingénieur stationnaire.

**RESPONSABILITE.**—(Réponse à D. L.)—Q. Une vingtaine de cultivateurs ont acheté un terrain nécessaire pour construire un chemin privé à leur usage; ils ont élargi ce chemin de chaque côté et placé à chaque bout des affiches défendant au public d'y passer. Plus tard, ces mêmes individus ont décidé de charger \$5.00 annuellement à toutes personnes désireuses de se servir de ce chemin. Cette société est-elle responsable du bon entretien de leur route, vis-à-vis de leurs abonnés et conséquemment, doivent-ils payer les dommages, s'il en survient, à raison du mauvais état de ce chemin?

R. Nous sommes d'avis qu'il existe une responsabilité, vis-à-vis des personnes qui passent dans le chemin ouvert et entretenu par cette société; à condition que ces personnes aient reçu de la société le droit d'y passer. Cette responsabilité ne disparaîtrait que dans le cas où les sociétés auraient averti leurs abonnés qu'ils se désengagent de toute responsabilité quant aux dommages pouvant survenir du mauvais état d'entretien de la route en question. Cette responsabilité nous paraît donc exister en vertu de la loi, à moins de conventions contraires.

**POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL.**—(Réponse à J. B. D.)—Q. Un conseil municipal a-t-il le droit de permettre à un particulier de creuser un fossé, de son habitation à une rivière sur une longueur de deux cent cinquante pieds, sans obligation de sa part?

R. Il nous paraît qu'une corporation municipale possède le droit de permettre à un individu de passer ainsi sur un terrain où il a le contrôle, à condition que cette permission ne soit pas contraire aux lois d'hygiène et n'entraîne pas sur propriété quelconque de la route plus de travail d'entretien qu'il n'en avait auparavant. En effet, il nous paraît qu'une corporation municipale ne peut imposer un travail extraordinaire aux autres contribuables, à moins qu'il ne s'agisse d'intérêt public et non de favoriser un propriétaire en particulier.

**ATTRIBUTIONS DU CONSEIL.**—(Réponse au même.)—Q. Un conseil municipal a-t-il le droit d'acheter un système de pompes à incendie, afin de protéger contre le feu les résidents de la paroisse? Dans ce cas, doit-il avoir l'assentiment de la majorité des électeurs de la paroisse?

R. Nous ne croyons pas à la nécessité d'obtenir l'avis des contribuables pour un pareil achat, attendu que le paragraphe f de l'article 358 du code municipal autorise une corporation locale à pourvoir, par simple résolution, à l'achat de pompes ou d'appareils devant servir à la prévention des incendies.

**PRESCRIPTION DE BILLET.**—(Réponse à J.-B. N.)—Q. En combien de temps peut se prescrire un billet sur lequel il n'a été donné aucun acompte ni sur le capital ni sur les intérêts?

R. En vertu de l'article 2260 du Code civil, les billets promissaires, négociables ou non, se prescrivent par cinq ans, à compter de l'échéance. Nous soulignons "à compter de l'échéance", pour indiquer que le détenteur d'un billet doit compter les cinq ans pendant lesquels la prescription court, non pas à compter de la date du billet, mais de la date où il est échu et exigible. Ainsi par exemple, un billet est signé le 1er avril 1926 et payable à un mois de sa date; la prescription devra donc être comptée, à compter du 3 mai et se continuer pendant les cinq années sans interruption.

**CONVENTION.**—(Réponse à J.-B.-S. L.)—Q. J'ai vendu un char de patates à un commerçant, aux conditions suivantes; la marchandise devait être payée au plus haut prix du marché, et s'il y avait une baisse, je devais la supporter. Lorsque les patates ont été vendues à destination, mon acheteur m'a offert \$2.00 par poche de patates au lieu de \$2.50, qui était le prix établi; quels sont mes droits?

R. La convention fait la loi des parties; donc, il reste à notre correspondant à prouver que les patates ont été vendues au plus haut prix du marché. La preuve peut consister soit en des témoignages, ou encore être établie par lettre, ou écrit quelconque venant de l'acheteur. À moins que notre correspondant ne soit en mesure de faire cette preuve, il sera mieux d'accepter le prix offert ou de vendre à un autre acheteur.

**DROIT DE L'ACHETEUR.**—(Réponse à F. G.)—Q. J'ai acheté une terre sur laquelle je devais faire un paiement chaque année, jusqu'à complet paiement. Cette année, j'ai payé un peu plus, que la moitié du prix de vente, et j'avais l'argent né-

**VOS IMPRIMES**

**POUR VOTRE COMMODITÉ**  
 nous mettons à la disposition de la clientèle de la campagne et du district, notre service d'impression. Nous sommes outillés pour exécuter tous travaux d'impressions, entre autres :

**FORMULES, LETTRES DE FAIRE-PART**  
**EN TÊTES DE LETTRES, FACTURES, Etc., Etc.**  
 Nos prix sont modiques. Demandez Cotations Prompte livraison.

**LE "SOLEIL" Ltée**  
 (Département de l'imprimerie)

cessaire, pour payer la balance. Je suis allé chez mon notaire avec le vendeur; je les ai payés et je me suis fait donner une quittance notariée, qui a été enregistrée. Depuis, j'ai appris que les enfants du vendeur avaient des droits sur cette propriété, parce que, à la mort de leur mère, en vertu de la communauté de biens, ils avaient droit à la moitié de la valeur de la propriété qui existait alors. Je ne voudrais pas être troublé, et je voudrais savoir qu'est-ce que je dois faire?

R. Il nous paraît que le père survivant, après la dissolution de la communauté, ne peut vendre les biens de ses enfants mineurs sans suivre les formalités requises par la loi; de plus le code civil dit que la vente de la chose d'autrui est nulle.

1. Le père ayant vendu une terre appartenant par partie à ses enfants, sans avoir suivi les formalités légales a donc fait un acte attaquable en loi. Comme, probablement, l'acte de vente est fait dans les termes ordinaires, c'est-à-dire avec garantie contre tout trouble et éviction, si notre correspondant est méfiant ou craint que sa tranquillité soit troublée par les enfants du vendeur, il a le droit, croyons-nous, de forcer celui-ci à passer tous les actes nécessaires pour garantir l'acheteur contre toute réclamation à venir. Il devra donc se pourvoir d'un avocat après avoir tenté de régler l'affaire à l'amiable, s'il est possible.

**ARRONDISSEMENT SCOLAIRE.**—(Réponse à C. B.)—Q. Nous fermons partie d'un arrondissement scolaire dans lequel résident sept contribuables qui sont inégalement éloignés de l'école. Les contribuables les plus rapprochés de l'école sont contre la construction d'une nouvelle école pendant que la majorité des autres sont prêts à payer leurs parts pour l'entretien de l'ancienne. Dans la circonstance, les commissaires d'écoles peuvent-ils abolir notre arrondissement et nous joindre à un autre arrondissement qui existe déjà. De quelle manière doit-on procéder pour avoir justice?

R. Les commissaires d'écoles nous paraissent posséder la plus grande latitude en ce qui concerne l'abolition des arrondissements scolaires, c'est-à-dire que la loi s'en rapporte à leur jugement. Tout en leur fixant une ligne de conduite à suivre dans certains cas particuliers. Ainsi, un arrondissement scolaire, pour être établi, doit, en vertu de l'article 2606 du Code scolaire contenir au moins vingt en-

**SOUFFREZ-VOUS D'UNE HERNIE ?**

**M. Stuart, l'inventeur des Plapao-Pads adhésifs, offre d'envoyer à tout hernieux Plapao pour essai, ainsi qu'une brochure sur le traitement de la hernie, le tout absolument gratis.**

LES PLAPAO-PADS DE STUART sont complètement différents—constituant un emplâtre adhésif ayant pour fins de tenir les parties disjointes en place. Pas de courroies, ni bandes, ni ressorts attachés. Pas d'irritation. Ne peuvent pas glisser de sorte qu'ils ne frottent ni ne pressent l'os. Doux comme du velours faciles d'application—et pas dispendieux. En usage depuis 20 ans par des milliers de personnes—Ont guéri les cas les plus douteux sans empêcher le patient de vaquer à son travail. Ont gagné la Médaille d'Or à Rome, le Grand Prix à Paris, et une mention honorable à l'exposition de Panama à San Francisco. Le procédé de cure étant naturel, pas besoin de bricoles par la suite. Arrêter de perdre du temps et de dépenser votre argent pour de vieux appareils; apprenez à fermer l'ouverture avant que la rupture complète arrive. Cela ne coûte rien d'essayer PLAPAO. N'envoyez pas d'argent, seulement se couper avec votre adresse.

**COUPON POUR ESSAI GRATUIT.**  
 Plapao Laboratories Inc., 2677 Stuart Bldg. St-Louis, Mo. U. S. A.

Messieurs,  
 S'il vous plaît m'envoyer vos PLAPAO pour essai, ainsi votre brochure sur le traitement de la hernie et ce gratuitement.

Nom.....  
 Adresse.....  
 Cité.....Prov.....

fiants âgés de cinq à seize ans. Lorsque la moyenne des élèves qui fréquentent l'école est inférieure à dixpendant l'année scolaire, les commissaires d'écoles peuvent fermer l'école de cet arrondissement, et même annexer l'arrondissement à un autre temporairement ou permanentement.

Ajoutons à ceci que dans ce dernier cas, leur décision n'est pas sujette à rappel.

**Beatty Bros Limitée**  
 agrandissent leurs usines

Les manufacturiers bien connus d'installations d'étables et de granges, Beatty Bros. Limited, à Fergus, Ont., aussi manufacturiers d'articles de quincaillerie, sont actuellement à agrandir leurs usines de la rue Hill, de 36,000 de superficie de plancher. Ces annexes nouvelles, cette année, comprendront une section pour le galvanage de 48 x 132. Une section pour le fondage, la réception et le polissage de 104 x 116 et deux autres sections mesurent respectivement 96 x 120 et 48 x 216. L'an dernier, cette organisation ajoutait 51,760 pieds de plancher; il y avait toutefois plusieurs années que des agrandissements de ce genre avaient été faits. La croissance très rapide des affaires de la maison Beatty Bros. au cours de l'année dernière a nécessité cet agrandissement immédiat.

Il y a maintenant 52 ans, au mois de mars, cette firme débutait dans les affaires dans une très minime boutique de la rue St-André, à Fergus même. Cette entreprise n'a cependant cessé de progresser au point qu'aujourd'hui elle compte des succursales dans toutes les principales villes de la Puissance du Canada et presque dans chaque ville et village. Cet agrandissement très considérable est une preuve évidente de leur foi dans le progrès des affaires au pays pour l'avenir.

Nous sommes intéressés dans les

**RATS MUSQUES DU PRINTEMPS**

et nous sommes considérés comme payant

**LE PLUS HAUT PRIX DU MARCHÉ**

Faites-nous un envoi.

**Chas. DESJARDINS & Cie, Limitée**

LA PLUS IMPORTANTE MAISON DE FOURRURES AU PAYS

1170, rue St-Denis, MONTREAL - Qué.